



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/618
S/24747
2 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Points 49, 61 et 67 de l'ordre du jour
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET
DE LA COOPERATION DANS LA
REGION DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
2 novembre 1992 que vous adresse S. E. M. Osman Ertug, représentant de la
République turque de Chypre Nord (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au
titre des points 49, 61 et 67 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mustafa AKSIN

Lettre datée du 2 novembre 1992, adressée au
Secrétaire général par M. Osman Ertug

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration faite à la Première Commission le 28 octobre 1992, par le représentant chypriote grec, M. Charalambos Kapsos, au cours du débat général sur les points de l'ordre du jour relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale.

La déclaration du représentant chypriote grec est une ennuyeuse répétition d'allégations sans fondement auxquelles nous avons dû répondre en maintes occasions. Cette fois, je me réfère à la lettre que je vous ai adressée le 25 août 1992 (A/46/964-S/24490, annexe) pour répondre à la déclaration qu'avait faite le Représentant permanent chypriote grec, M. Jacovides, à l'Assemblée générale concernant la situation en Bosnie-Herzégovine 1/.

J'ajouterai que la Première Commission est un organe sérieux qui s'occupe des questions de désarmement. Il est scandaleux que le représentant d'un gouvernement qui dépense un million de dollars par jour pour renforcer son arsenal militaire se serve de cette tribune pour salir son voisin, avec lequel il est censé former une fédération sur un pied d'égalité.

Dans sa déclaration, M. Kapsos a également indiqué que son gouvernement était prêt "à procéder à la démilitarisation totale de Chypre, ce qui libérerait des ressources dont le pays a grand besoin pour son progrès social et son développement économique".

Pour replacer cette proposition dans son contexte, j'aimerais rappeler l'interview que M. Andreas Aloneftis, le Ministre chypriote grec de la défense, avait accordée à l'hebdomadaire chypriote grec Kirikas le 6 avril 1991. Dans cette interview, M. Aloneftis avait annoncé que la garde nationale chypriote grecque était équipée d'armements sophistiqués et prête non pas à assurer la "défense statique de Chypre" mais à remporter "une victoire prompte et décisive dans l'île".

En tant que représentant d'un peuple qui, entre 1963 et 1974, a été en butte à des actes de grande cruauté et de violence de la part des Chypriotes grecs, je pense que les membres du Comité partageront mon inquiétude devant le sinistre message que renferme l'expression "une victoire prompte et décisive dans l'île".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 49, 61 et 67 de l'ordre du jour.

Le Représentant de la République
turque de Chypre Nord

(Signé) Osman ERTUG

Note

1/ Voir A/46/PV.90.
